

L'an deux mil vingt-six le lundi 27 avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt avril deux mil vingt-six.

Étaient présents les membres : Julien CORDIER, Nadia PELTIER, Bénédicte AUBOIN, Ludovic SUZÉ, Julie BENARD, Thierry ARCHERAY, Caroline MORIN, Marc GALLIEN, Agnès VILLEZ, Nicolas LECLERC, Ghislaine CARPENTIER, Dominique VANBESIEN, Marie LETELLIER, Sylvain LAMBERT, Karine CARPENTIER.

Nombre de membres :

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Secrétaire de séance : conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT Agnès VILLEZ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20h30 : Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer.
Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée :

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 MARS 2026**

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

➤ **DÉLIBÉRATION 17-2026 : VOTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT POUR 2026**

Suite aux travaux de la commission travaux, Bénédicte AUBOIN, Adjointe aux finances, projette le tableau des travaux des investissements (ci-dessous).

NATURE	MONTANT ESTIMÉ	FINANCEMENT
Chemin piéton route Yquebeuf	12 500	
Rénovation salle du conseil et couloir : fenêtres, mobilier, plafond, parquet	31 200	
Salle des associations au-dessus de la poste	20 000	
Vidéo projecteur salle du conseil	3 500	
Séparation salon esthétique et entrée	19 500	
Chaudière école	30 000	
Travaux chaudière salle des fêtes	4 000	
Logiciel cimetière	3 400	
Plaques des rues	7 200	
Lave-Vaisselle salle des fêtes	12 000	
MOE église et maison santé	40 000	
Travaux église	12 000	
maison de santé	250 000	emprunt
TOTAL	445 300	

Dans la future salle des associations, située au-dessus de la poste, certains travaux ont déjà été réalisés, comme l'accès à l'étage et les WC. L'arrivée d'eau sera possible lorsque la SADE aura créé un passage pour le réseau.

À l'école, la chaudière présente une fuite dans la cuve.

Concernant le cimetière, un logiciel est envisagé pour mettre à jour le plan. Aujourd'hui, il est uniquement sur papier. Le logiciel permettrait de mieux sécuriser les informations.

Les plaques de rue pourront être installées maintenant que l'adressage est terminé.

Un nouveau lave-vaisselle pour la salle des fêtes doit arriver cette semaine, car l'ancien est hors service.

Pour l'église, les travaux sont importants et nécessitent une maîtrise d'œuvre. En attendant une enveloppe reste prévue pour assurer les chantiers liés à des coups de vent, les orages...avant d'engager un chantier plus important de rénovation sur plusieurs mandats.

Le financement des travaux « courants » se fera grâce au solde des fonds non utilisés les années précédentes pour le chantier de rénovation, un appel à subventions sera nécessaire.

Concernant la maison de santé, il n'y a actuellement qu'un seul médecin généraliste sur la commune depuis plusieurs années. Il est donc important d'anticiper les besoins de santé.

La commune compte déjà de nombreux professionnels de santé. La pharmacienne a sollicité la commune afin de créer un pôle de santé.

Cette année, l'objectif est d'acquérir l'immobilier. En parallèle, la commission finances travaillera sur le montage des demandes de subventions pour la mise en état pour l'usage à venir : ARS, Département... Le vice-président du Département Nicolas Bertrand, qui a déjà mené ce type de projet dans sa commune des Grandes-Ventes, pourra apporter ses conseils. Il a déjà été rencontré par Ludovic SUZÉ et Julien CORDIER.

Bénédicte AUBOIN, Nadia PELTIER et Julien CORDIER ont rencontré la conseillère en développement local (CDL), pour être accompagnés sur ce projet important. Son retour est rassurant : la commune est bien gérée, avec des réserves financières suffisantes, et elle a la capacité d'emprunter jusqu'à 450 000 €.

Elle recommande de saisir l'opportunité d'acheter ce bâtiment. Actuellement, les politiques publiques favorisent ce type de projet avec des subventions, mais cela pourrait évoluer. Elle précise aussi que, si le projet n'aboutit pas, la commune pourra toujours revendre le bâtiment.

Elle conseille néanmoins de garder en vue la nécessité d'avoir 200 000€ de réserve financière pour faire face aux incertitudes et imprévus.

En parallèle de la réunion de ce soir, la pharmacienne et les professionnels de santé se réunissent également pour travailler sur leur projet. Au moins 10 professionnels sont impliqués. Leur démarche est indépendante de celle de la commune.

Ce projet nécessite également la révision du contrat de territoire pour intégrer la compétence santé à la CCICV (Communauté de Communes Inter Caux Vexin). Avant cela, il faudra expliquer aux nouveaux conseillers communautaires les objectifs de ce contrat. Le président, Éric Herbet, rappelle toutefois que la CCICV n'a pas vocation à subventionner directement la commune.

Le bâtiment concerné est donc situé route de Saint-Germain. Il y a aussi la possibilité d'aménager un parking sur un terrain voisin appartenant à la commune. Ce parking pourrait accueillir environ 30 places, en tenant compte des besoins pour les professionnels, le personnel, les patients et d'une place pour les personnes en situation de handicap.

Le bâtiment n'accueillera pas tous les professionnels. Certains resteront dans leurs locaux actuels, tout en étant impliqués dans le projet.

Au total, 10 personnes au moins doivent faire partie intégrante du projet. Cela permet de ne pas exclure certains professionnels et de construire une organisation commune entre eux.

Si un accord est trouvé ce soir, la commune contactera les banques et le notaire pour lancer l'acquisition. L'emprunt couvrira l'achat, les frais de notaire, et la maîtrise d'œuvre sera financée en autofinancement.

Monsieur le Maire souhaite que la commune conserve chaque année environ 200 000 € de réserve financière

Les restes à réaliser concerne principalement la pose de panier de basket et de but de foot ; des frais de géomètre pour une division de terrain ; de travaux dus aux inondations route de la Laiterie et de la sécurisation des routes.

Monsieur le Maire soumet au vote l'adoption des dépenses d'investissement 2026 présentées.

15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention – adoption à l'unanimité.

La municipalité de Cailly est soucieuse de soutenir au mieux les associations de la commune, véritables actrices de la cohésion sociale. La collectivité a pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets quel que soit le domaine d'activités : solidarité, culture, sports, santé, emploi, éducation, accès aux droits, etc..

Il est proposé aujourd'hui d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations pour 2026 selon le tableau ci-dessous.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Entendu l'exposé de M. Le Maire relatant les travaux de la commission des associations :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2026
1 2 3 SOLEIL	200 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	600 €
GYM CAILLY	500 €
HISTOIRE ET PATRIMOINE DU HAUT DE CAILLY	300 € + 800 € subv exceptionnelle pour projet podcast
JUJITSU	500 €
U.S. CAILLY	2300€
LA FARANDOLE DU CAILLY	1 621 €
COMITE DES FETES	700 €
COMITE DES ANCIENS	800 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	350 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	250 €
CAILL'EVENT	500 €
CAILLY PATRIMOINE VIVANT	100 €
MAM BOUILLE A BISOUS	100 €
ANCIENS AFRIQUE DU NORD	250 €
BANQUE ALIMENTAIRE	50 €

L'enveloppe des subventions est de 10 000 €. Elle était plus élevée l'an dernier en raison des événements des 6 et 7 septembre 2025 et de subventions exceptionnelles. En 2023, elle était de 8 500 €. Depuis, de nouvelles associations ont été créées, comme La Farandole, Cailly Patrimoine.

Pour l'association Histoire et Patrimoine, une subvention de 300 € est prévue, ainsi que 800 € pour un projet exceptionnel de podcast sur la commune.

Concernant les 800€ pour le podcast, l'intervenante propose un prix avantageux tandis que la prestation était estimée à environ 2 500€. L'association Histoire et Patrimoine propose également la réalisation d'une vidéo sur Cailly.

Bénédicte AUBOIN suggère de mettre en valeur l'église dans ces projets, notamment en lien avec sa restauration.

L'US Cailly recevra 1 300 €, auxquels s'ajoutent 1 000 € pour des travaux de peinture. Il a été fait le choix pour l'US Cailly de verser 1.000 € depuis 2024 pour le traçage du terrain qui étaient auparavant réalisés par la commune.

La Farandole recevra une subvention calculée en fonction du nombre d'enfants.

Pour l'association des Anciens, la commune souhaite soutenir financièrement l'association pour maintenir les activités.

La subvention de la coopérative scolaire diminue de 100 € (50 € pour la maternelle et 50 € pour la primaire).

L'association Cailly Patrimoine Vivant ne demande pas de subvention, ce qui est regretté, comme pour l'association 1, 2, 3 Soleil, au vu de l'engagement des bénévoles. Néanmoins la commune souhaite les aider financièrement et maintient le montant dans les prévisions.

La subvention pour l'association Gilles Martin a été retirée au titre de l'année 2026.

Sylvain Lambert s'interroge sur la suppression de la subvention pour Gilles Martin. Julien Cordier explique que la commission a souhaité privilégier les associations de la commune. L'association Gilles Martin intervient pour la maison de retraite de Buchy, qui est sur le territoire mais pas sur la commune, et elle ne reçoit pas d'autres financements que les subventions des communes.

Pour les années à venir, les associations ayant des projets exceptionnels (événement, ...) doivent en faire la demande rapidement et ce avant le vote du budget.

Ludovic SUZÉ et Bénédicte AUBOIN rappellent que les subventions ne seront versées que sur présentation des comptes. M. Le Maire précise également que les associations doivent respecter la charte du « contrat républicain », qui est obligatoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, décide :

- D'approuver le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2026 annexé ci-dessus ;
- D'autoriser M. Le Maire à inscrire ces dépenses de fonctionnement au compte 65748 sur le budget de l'année 2026 ;
- D'autoriser M. Le Maire à soumettre avec chaque association percevant une aide de la commune le contrat d'engagement républicain des associations.

15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention – adoption à l'unanimité

➤ DÉLIBÉRATION 19-2026 : VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur Le Maire rappelle que depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THRP).

Ainsi, la commune est appelée à voter trois taux pour l'année 2026 : celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Les articles 1639 B sexies à 1636 B et 1639 A du Code Général des Impôts.

Considérant :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2026 :
- La taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation.
- Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes depuis 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents :

- décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026
- d'appliquer les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,61 %,
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,65 %,
 - taxe d'habitation : 21,06 %.

15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention – adoption l'unanimité

M. le Maire rappelle que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2018. Il précise toutefois que les bases sont réévaluées chaque année en fonction de l'inflation, ce qui entraîne une hausse des recettes sans modifier les taux.

Il ajoute que les charges de la commune sont plus élevées que dans certaines autres communes, notamment en raison des services proposés, comme l'école.

La conseillère en développement local confirme que la situation financière de la commune de Cailly est saine et confortable.

Bénédicte AUBOIN indique qu'une augmentation pourrait être envisagée dans les années à venir seulement si cela est nécessaire, mais précise que ce n'est pas le cas actuellement.

➤ DÉLIBÉRATION 20-2026 : VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2026

M. le Maire précise, conformément à une obligation réglementaire, les indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2026. Cette information doit être présentée en conseil municipal lors du vote du budget. Il procède à la lecture de ces indemnités et en profite pour rappeler l'investissement des élus, leur présence, ainsi que les contraintes et difficultés auxquelles ils peuvent parfois être confrontés.

Julien CORDIER souligne que le budget aurait pu être voté lors du précédent conseil municipal, le compte financier unique (CFU) ayant été approuvé par l'ancienne équipe, tandis que le budget est soumis au vote de la nouvelle.

Nadia PELTIER rappelle que, depuis le début du mois de décembre, le secrétariat n'est pas complet, ce qui a rendu l'élaboration du budget plus complexe. Elle précise également que Bénédicte AUBOIN a pris ses fonctions en cours de procédure et a dû s'adapter rapidement.

Le budget a été transmis aux conseillers municipaux en amont.

Enfin, Bénédicte AUBOIN présente les données financières des années précédentes ainsi que l'affectation du résultat, votée le 9 février.

	RÉSULTAT CA 2024	AFFECTATION AU C/ 1068 EN 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	PESTES A RÉALISER 2025	SOLDE DES PESTES A RÉALISER	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMpte POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	-119 529,14 €		104 489,53 €	98 141,29 € 51 429,00 €	-46 712,29 €	0,00 €	-61 751,90 €
FONCT	463 798,22 €	97 601,68 €	82 224,55 €			0,00 €	448 421,09 €

Il existe différents emprunts sur la commune :

Emprunt année 2026									
Objet	Réalisation prêt	Date de fin	Capital emprunté	Taux en %	Durée en mois	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité	Capital restant dû au 31/12/2026
Voirie 2008	30/07/2008	01/02/2028	76 000,00 €	4,75	240	5 076,86 €	758,37 €	5 835,23 €	10 888,76 €
Salle polyvalente	01/07/2016	31/07/2032	177 291,83 €	2,33	192	11 474,59 €	1 831,49 €	13 306,08 €	71 412,26 €
Sécurité routière	31/07/2023	31/07/2038	370 000,00 €	4,08	180	20 031,42 €	13 070,14 €	33 101,56 €	307 763,21 €
Tracteur	01/01/2025	31/12/2028	55 000,00 €	3,04	48	13 535,58 €	1 119,46 €	14 655,04 €	28 332,62 €
						50 118,45 €	16 779,46 €	66 897,91 €	418 396,85 €
en 2028 ~ 20,000 € annuité en moins									

L'année prochaine, l'emprunt de 250.000 € portant sur la maison de santé sera ajouté même s'il est probable qu'il ne débute qu'en 2027.

Bénédicte AUBOIN apporte des explications sur la répartition fonctionnement / investissement du budget puis détaille les chapitres du budget :

- Légère hausse des dépenses, notamment des charges à caractère général (liés à la cantine) et des charges de personnel, en raison d'absences de personnel : notamment en raison du fonctionnement du secrétariat et avec un doublon temporaire au service technique le temps du départ à la retraite d'un agent
- Recettes de fonctionnement en hausse, principalement liées à la cantine et à la garderie (chapitre 70), ainsi qu'aux dotations (chapitre 74)
- FCTVA : part importante de recettes attendues, notamment suite aux travaux de sécurisation
- Subventions non inscrites au budget tant qu'elles ne sont pas officiellement notifiées
- Recettes d'investissement incluant le compte 1068, permettant de repartir sur une base équilibrée pour 2025
- Constitution d'une réserve d'environ 287 000 €
- Vente du local d'esthétique évoquée dans les recettes
- Niveau d'endettement estimé à environ 67 %, inférieur à celui des communes comparables (70 à 80 %)

A propos du projet de maison de santé : le bâtiment est globalement en bon état et ne nécessite pas de réparations majeures, le montant des travaux estimé à environ 450 000 € correspond à la mise en état pour assurer l'accueil des patients et des professionnels : fenêtres, cloisons, chauffage, parking.... Il est précisé que le lancement des travaux reste conditionné à l'obtention des arrêtés de subvention, attendus à hauteur de 50 à 60 %.

Par ailleurs, un thérapeute a exprimé son souhait de s'installer. Julien CORDIER l'a mis en relation avec le propriétaire du local du biomagnétiseur, qui a depuis quitté la commune.

Dans le prolongement de la commission finance du 27 avril 2026 et des explications apportées, le budget prévisionnel 2026 de la commune de Cailly s'établit selon les modalités présentées ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	460 864,28	0,00	535 669,99	0,00	535 669,99
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	360 500,00	0,00	364 250,00	0,00	364 250,00
014	Atténuations de produits	7 369,00	0,00	7 190,00	0,00	7 160,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6588) (3)	87 363,00	0,00	84 848,00	0,00	84 848,00
6588	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		936 131,28	0,00	992 257,99	0,00	992 257,99
66	Charges financières	18 475,00	0,00	16 780,00	0,00	16 780,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		955 106,28	0,00	1 009 537,99	0,00	1 009 537,99

023	Virement à la section d'investissement (4)	151 563,28		118 462,83	0,00	118 462,83
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	8 358,00		7 310,43	0,00	7 310,43
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		159 921,28		125 773,26	0,00	125 773,26

TOTAL	1 115 027,54	0,00	1 135 311,25	0,00	1 135 311,25
-------	--------------	------	--------------	------	--------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 135 311,25
---	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	50 100,00	0,00	49 615,00	0,00	49 615,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	70 544,00	0,00	62 880,06	0,00	62 880,06
731	Fiscalité locale	358 680,00	0,00	354 109,00	0,00	354 109,00
74	Dotations et participations (3)	229 807,00	0,00	240 938,00	0,00	240 938,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	9 400,00	0,00	11 100,00	0,00	11 100,00
Total des recettes de gestion courante		748 831,00	0,00	748 642,06	0,00	748 642,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		748 831,00	0,00	748 642,06	0,00	748 642,06

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	748 831,00	0,00	748 642,06	0,00	748 642,06
-------	------------	------	------------	------	------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	386 669,19
------------------------------------	------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 135 311,25
---	--------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	125 773,26	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
--	------------	--

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	30 000,00	9 000,00	43 400,00	0,00	52 400,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (6)	0,00	1 031,48	0,00	0,00	1 031,48
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	110 525,00	42 660,84	401 600,00	0,00	444 600,84
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	27 217,97	353,26	0,00	27 571,23
Total des dépenses d'équipement		140 525,00	89 308,29	445 653,26	0,00	525 961,55
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	49 425,00	0,00	50 120,00	0,00	50 120,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA/régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		49 425,00	0,00	50 120,00	0,00	50 120,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	17 833,00	0,00	0,00	17 833,00
Total des dépenses réelles d'investissement		189 950,00	98 141,29	495 773,26	0,00	593 914,55

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	9 104,50		4 972,75	0,00	4 972,75
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 104,50		4 972,75	0,00	4 972,75

TOTAL	158 054,50	98 141,29	500 746,01	0,00	598 887,30
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------	-------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					15 039,61
--	--	--	--	--	------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					613 926,91
---	--	--	--	--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 135) (3)	2 028,72	17 539,00	0,00	0,00	17 539,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 028,72	17 539,00	250 000,00	0,00	267 539,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1055)	12 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
1008	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	97 601,68	0,00	61 751,90	0,00	61 751,90
133	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA/régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Total des recettes financières		109 601,68	0,00	181 751,90	0,00	181 751,90
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (8)	0,00	33 620,00	0,00	0,00	33 620,00
Total des recettes réelles d'investissement		111 630,40	51 429,00	431 751,90	0,00	483 180,90

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	151 563,28		118 462,83	0,00	118 462,83
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	8 358,00		7 310,43	0,00	7 310,43
041	Opérations patrimoniales (10)	9 104,50		4 972,75	0,00	4 972,75
Total des recettes d'ordre d'investissement		169 025,78		130 746,01	0,00	130 746,01

TOTAL	280 656,18	51 429,00	562 497,91	0,00	613 926,91
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------	-------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
--	--	--	--	--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					613 926,91
---	--	--	--	--	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le rattachement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	125 773,26
---	--	-------------------

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission finances, d'adopter le budget prévisionnel 2026 ainsi établi et présenté dans les documents réglementaires (budget primitif et ses annexes).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif 2026.

15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention – adoption à l'unanimité

➤ **DÉLIBÉRATION 21-2026 : APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22, L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération n°40-2022 du 19 septembre 2022 relative à la mise en place anticipée de la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que lors du Conseil Municipal du 19 septembre 2022 l'organe délibérant a décidé de mettre en place la nomenclature comptable M57 de manière anticipée à compter du 1^{er} janvier 2023 et que par ce biais le conseil a anticipé d'une année la généralisation de ce nouveau référentiel comptable prévue au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire ou à l'Adjoint au Maire délégué, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- Précise que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention – adoption à l'unanimité.

➤ **DÉLIBÉRATION 22-2026 : Avis sur le plan local d'urbanisme intercommunal dit « PLUi 51 » version « arrêt »**

Monsieur le Maire expose que la présente délibération a pour projet de rendre un avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi 51) de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin arrêté par délibération n°2026-01-26-010 du Conseil Communautaire en date du 26 janvier 2026.

Le PLUi 51 est à la fois un document prospectif pour les communes et le territoire concerné, et un document réglementaire définissant un cadre (les règles) pour les autorisations liées au droit des sols. Il détermine à l'horizon d'une dizaine d'années les objectifs de développement pour le territoire en matière d'habitat mais aussi d'environnement, de préservation de la biodiversité, de l'économie, de paysages, d'équipements...

La procédure d'élaboration du PLUi 51 a atteint le stade de l'arrêt et, en application des articles L. 153-15 et L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet arrêté en Conseil Communautaire est soumis pour avis aux Conseils Municipaux des communes. Cet avis doit être rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt. En l'absence d'avis, celui-ci est réputé favorable.

Une fois la phase de consultation des communes et des Personnes Publiques Associées (PPA) terminée, le Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin soumettra le projet à Enquête Publique.

Marc GALLIEN interroge sur sa portée. Ludovic SUZÉ précise qu'il s'agit d'un document à caractère consultatif. Bénédicte AUBOIN indique que tout le travail possible a été mené afin de formuler des remarques, en précisant qu'il reste possible d'envisager des évolutions à la baisse.

Ludovic SUZÉ souligne qu'il n'y a pas de révolution majeure dans ce PLUi, mais plutôt une harmonisation des règles à l'échelle des 51 communes, reprenant en grande partie des dispositions déjà appliquées à Cailly. Nadia PELTIER demande leur ressenti, à Ludovic SUZÉ et à Bénédicte AUBOIN, en tant que référents : tous deux confirment avoir étudié l'ensemble du document et y être favorables, tout en rappelant que, dans un travail mené à l'échelle de 51 communes, certaines règles sont retenues et d'autres non.

Ludovic SUZÉ insiste de nouveau sur l'absence de changements majeurs. Il précise que les principales contraintes concernent les zones constructibles, notamment en raison des axes de ruissellement et des marnières. Il est toutefois possible de lever certaines suspensions de marnières.

À Cailly, les surfaces encore constructibles sont déjà limitées, et ce dès l'origine. Il n'y aura plus de possibilités d'extension au-delà de celles maintenues notamment au Mont Gaille, le développement se concentrant aussi sur les dents creuses.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 153-15 à L. 153-18

Vu la délibération n° 2025-10-14-112 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en date du 14 octobre 2025, attestant de la tenue d'un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Vu la délibération n° 2026-01-26-010 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en date du 26 janvier 2026 arrêtant le Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à 51 communes et tirant le bilan de la concertation ;

Vu la notification du projet de PLUI 51 transmise aux communes ;

Vu le dossier arrêté et notamment les pièces suivantes : règlement écrit, plans de zonage et Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Considérant :

- Que la Commune de Cailly est consultée au titre de l'article L.153-15 du Code de l'Urbanisme dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUI 51 ;
- Que le projet de PLUI 51 arrêté fixe les orientations d'aménagement et de programmation et les règles d'urbanisme applicables sur le territoire communal ;
- Qu'il appartient désormais au Conseil Municipal d'émettre un avis motivé sur ces dispositions.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable avec Observations sur le projet de PLUI 51 arrêté par la communauté de communes Inter Caux Vexin.

Le présent avis, une fois enregistré en Préfecture, sera transmis à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et sera joint au dossier de PLUI 51 soumis à Enquête Publique, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme ;

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

La présente délibération sera transmise en préfecture ainsi qu'à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention – adoption à la majorité

➤ **DÉLIBÉRATION 23-2026 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE CAILLY À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) CAILLY – AUBETTE - ROBEC**

Monsieur le Maire expose la nécessité de nommer deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune à la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Après échange et pour conserver une certaine logique, Ludovic SUZÉ est proposé titulaire et Marc GALLIEN suppléant.

Le Suppléant peut participer également aux réunions avec le titulaire.

Après délibération, le conseil municipal adopte à la majorité les représentants.

15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention – adoption à l'unanimité

➤ **DÉLIBÉRATION 24-2026 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : elle étudie les différents aménagements réalisés dans les habitations, sans vérification sur place, et procède à l'examen de la cotation proposée. Elle est composée du maire et de six commissaires titulaires (ainsi que six conseillers suppléants).

Ce dispositif présente l'avantage de tenir la commune informée de l'ensemble des modifications, qu'il s'agisse des permis de construire, des déclarations préalables ou encore des divisions foncières. Les informations à étudier sont transmises chaque année par l'administration.

Chaque année, l'administration est sollicitée pour participer à la réunion de la commission. Toutefois, à l'échelle départementale, elle ne peut pas être présente partout.

La commune doit proposer 24 noms puis l'administration procède aux choix nécessaires dans le cadre de ses compétences.

Le conseil municipal propose la liste des noms suivants :

- Nadia PELTIER
- Bénédicte AUBOIN
- Ludovic SUZÉ
- Julie BERNARD
- Thierry ARCHERAY
- Caroline MORIN
- Marc GALLIEN
- Agnès VILLEZ
- Nicolas LECLERC
- Ghislaine CARPENTIER
- Dominique VANBESIEN
- Marie LETELLIER
- Sylvain LAMBERT
- Karine CARPENTIER
- Antoine BENARD
- Giovanni LEFORT
- Michel FAUVEL
- Chantal CADOT
- Marie-Odile SENET
- Jacques CHAUVET
- Jérôme TROHAY
- Jacques LACAILLE
- Christelle BUCHARD
- Tony TRANEL

15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention – adoption à l’unanimité

➤ QUESTIONS DIVERSES

- Organisation du secrétariat de mairie :

Il est proposé de maintenir Jennifer DUFOUR sur un temps de travail de 17 heures, complété par des heures complémentaires afin d’atteindre 30 heures hebdomadaires sur le mois de mai.

En parallèle, Hélène CAUCHY intervient de manière ponctuelle, notamment sur les dossiers liés au budget, aux subventions et aux salaires, à raison d’une journée le lundi (06 h 30). Les calculs ont été réalisés afin d’assurer un équilibre des charges de personnel.

La situation de Clara GUENNOU reste inchangée.

- Organisation de l’école :

Marina VARIN (garderie périscolaire le lundi soir) a quitté la commune et Magalie ARCHERAY assure désormais le relais le lundi soir

- Agence Postale :

Un avenant sur la modification des horaires de l’ouverture de l’agence postale a été réalisé : l’agent de l’agence postale intervient à la garderie le lundi soir en remplacement de l’agent démissionnaire.

- La Farandole du Cailly :

Une convention de partenariat entre la Farandole du Cailly et la commune de Cailly va être signée.

Caroline MORIN se propose comme référente de la Farandole du Cailly et a rencontré Élodie Roulland afin de répondre à différentes interrogations. Elle souligne plusieurs points importants, notamment les départs du directeur du centre, de la secrétaire de l’association ainsi que de la présidente. Des incertitudes subsistent également quant au maintien des animateurs. L’association repose actuellement sur un bureau composé de sept personnes, au sein duquel le secrétariat, le trésorier et le président assurent une charge de travail conséquente.

L’assemblée générale est prévue le 5 mai, avec la constitution d’un nouveau bureau. La question de la reconstitution effective de ce dernier reste en suspens.

Les remerciements sont adressés à Caroline MORIN pour son engagement.

- Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre :

Les aspects protocolaires des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre doivent être revus, suite à un échange avec le chef de centre de Cailly, le capitaine Romain Dufour. Une rencontre a eu lieu à ce sujet avec Bruno Léger, Thierry Archeray et Julien Cordier.

Pour le 8 mai, il est précisé qu'il n'y aura pas d'intervention de la chorale de l'école. Concernant le 11 novembre, la commune accueillera cette année le verre de l'amitié, dans le cadre du roulement établi tous les trois ans avec Yquebeuf et La Rue-Saint-Pierre. La chorale de l'école y participera.

Enfin, il est rappelé que la cérémonie de la Sainte-Barbe se tiendra courant décembre.

- Association Cailly Patrimoine Vivant :

Une assemblée générale extraordinaire de l'association Cailly Patrimoine Vivant est prévue le mercredi 13 mai 2026 à 18h30. Cette réunion est qualifiée d'exceptionnelle, car elle a pour objet la modification de la dénomination de l'association.

- Elections sénatoriales :

Un conseil municipal est à prévoir le 5 juin 2026 afin de désigner les grands électeurs des élections sénatoriales. Il s'agit d'une date imposée. Après échange, la réunion est fixée à 19h00.

- La Bibliothèque :

Nadia PELTIER rappelle que la bibliothèque communale appartient à la commune.

Lors de la réunion consacrée à la bibliothèque, les bénévoles ont présenté un bilan de leurs projets pour 2026 ainsi que leurs perspectives de travaux.

Créée en 1994, la structure n'a pas fait l'objet de gros investissements à ce jour (rénovation, peinture, sols). Plusieurs améliorations sont néanmoins souhaitées, notamment dans l'espace enfants, où un petit matelas recouvert d'un tissu est actuellement utilisé. Une amélioration, même modeste, est envisagée, comme l'installation d'un fauteuil plus adapté et plus hygiénique.

Un retour plus régulier avec l'école est également évoqué, ainsi qu'une ouverture le samedi afin d'accueillir davantage de visiteurs, en particulier des enfants mais aussi des adultes.

Nadia PELTIER précise aux bénévoles toutefois que le budget communal 2026 est déjà arrêté néanmoins, des achats qui seront indispensables pour le bien-être de chacun seront obligatoirement validés.

Par ailleurs, la médiathèque ayant été remise en fonctionnement, la possibilité d'acquérir un ordinateur pour développer une médiathèque numérique est évoquée, avec un don pouvant éventuellement être sollicité auprès de la CARSAT. Nadia PELTIER invite les bénévoles à transmettre des devis.

L'équipe actuelle compte sept bénévoles, ce qui est jugé un peu limité pour assurer le fonctionnement régulier, d'où l'intérêt de communiquer via les réseaux afin d'en recruter davantage.

Un projet est également en cours avec La Buissonnière, initiative portée par une enseignante de CM2 à Cailly, depuis la fermeture de l'école de Claville-Motteville. L'objectif serait de développer un travail en partenariat, notamment par le prêt de livres entre la bibliothèque et La Buissonnière, ainsi qu'une mise en valeur réciproque. Cela nécessiterait la mise en place d'une convention entre les deux structures.

Enfin, il est également proposé de prévoir une convention entre l'école et la bibliothèque afin de formaliser les collaborations existantes et à venir.

- Fibre

Un courrier a été reçu en mairie indiquant que la fibre, déjà déployée à Cailly, sera généralisée d'ici 2030. Dans ce cadre, la société Orange lance un plan national de retrait progressif des lignes de cuivre.

Il est précisé qu'un accompagnement devra être mis en place, notamment auprès des administrés les plus âgés, afin de faciliter cette transition vers le tout numérique.

➤ **TOUR DE TABLE**

Ludovic SUZE : Il est décidé de mettre en place des adresses mail officielles pour l'ensemble de l'équipe municipale. Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la mise en service, l'année précédente, d'un NAS destiné à la sauvegarde des données. Un système de boîtes mail partagées est prévu, avec une nouvelle organisation de la communication : selon les sujets, les messages seront automatiquement redirigés vers les personnes ou services concernés, grâce à un système de filtrage. Chaque utilisateur disposera de sa propre session et n'accèdera qu'aux courriels relevant de son périmètre. Le même principe sera appliqué aux commissions, avec une redirection des mails selon les thématiques.

Par ailleurs, la CARSAT est sollicitée dans le cadre d'une demande de don de matériel informatique, notamment des ordinateurs fixes et des écrans.

Enfin, il est précisé que le NAS ne sera pas accessible dans son intégralité par les deux secrétaires : chacune disposera uniquement de l'accès aux dossiers qui la concernent.

La récupération des outils de communication numériques est évoquée, notamment Panneau Pocket et la page Facebook de la commune, en lien avec Marc GALLIEN.

Par ailleurs, à propos du litige avec l'entreprise mandatée pour la sécurisation des axes routiers, un constat contradictoire a été réalisé par un commissaire de justice. Un rendez-vous a eu lieu en mairie. Le constat va être transmis à l'avocate afin de lancer la procédure, au frais de l'entrepreneur.

Julien CORDIER et Ludovic SUZÉ félicitent pour l'organisation du week-end l'association Caill'Event.

Marc GALLIEN : Il est évoqué la question des nombreuses photos prises lors des récents événements, celles-ci étant disponibles pour les associations et la commune. La nécessité de disposer d'un espace de stockage adapté est soulevée. Il est également rappelé que certains exposants ont expressément demandé à ne pas être photographiés. Ludovic SUZÉ attire l'attention sur le respect du RGPD, tandis que Marc GALLIEN insiste également sur la prudence quant à la diffusion rapide des images au regard de cette réglementation.

Julien CORDIER propose de solliciter le référent RGPD, à savoir l'ADICO, afin d'obtenir un accompagnement sur ces questions. Il est aussi rappelé la vigilance nécessaire concernant les droits liés aux photos et à leur propriété.

Le sujet devra être approfondi en commission communication.

Enfin, Julien CORDIER remercie Marc GALLIEN pour l'ensemble des photos réalisées ainsi que pour son engagement.

Sylvain LAMBERT : Il est signalé que certaines associations affichent leurs événements sur les poteaux sans le retirer, même après de longue date. Il est notamment évoqué la présence d'affiches au pied de l'église, qu'il serait opportun de retirer.

Par ailleurs, Sylvain LAMBERT rappelle la proposition d'organiser un moment convivial autour d'un repas entre élus. Celui-ci est programmé le 5 juin, les conjoints seront conviés et le repas sera à la charge des participants. Sylvain LAMBERT est chargé de l'organisation de cet événement.

Nicolas LECLERC : Il est évoqué l'existence de certains espaces de la commune actuellement peu ou pas occupés, notamment le terrain de tennis. Concernant le terrain, plusieurs pistes et réflexions ont déjà été formulées.

Ludovic SUZÉ propose également l'idée d'un éventuel prolongement du parking.

Nicolas LECLERC, au titre de Caill'Event, souligne des difficultés récurrentes liées à l'électricité pour la buvette ainsi qu'à la surface du terrain de pétanque, notamment à l'occasion des tournois. Il évoque la possibilité d'aménager des terrains de pétanque provisoires.

Bénédicte AUBOIN attire l'attention sur les aménagements des bassins prévus sur cette zone, qui devront être pris en compte dans les réflexions.

Ludovic SUZÉ rappelle que l'ensemble de cet espace était historiquement dédié à la pétanque et évoque la possibilité, avec du bénévolat, d'envisager un agrandissement des terrains à cet emplacement, via une simple couche de remblai.

Concernant l'électricité, il est précisé qu'un point existe déjà, mais qu'il doit être vérifié, notamment son état et sa possible mobilité, celui-ci étant situé en zone inondable.

Marie LETELLIER : La réunion du syndicat du collège de Clères a eu lieu récemment. Marie LETELLIER s'y est rendue accompagnée d'Agnès VILLEZ et Caroline MORIN.

Caroline MORIN : Il avait été évoquer un récapitulatif des noms des agents et de leurs missions. Ludovic SUZÉ a fait aujourd'hui le point avec la secrétaire. Le support sera prochainement transmis.

Nadia PELTIER : Jeudi 30 avril, Nadia PELTIER se rend au tirage au sort des jurés d'assises. La secrétaire sortira la liste électorale.

Dominique VANBESIEN : Il a constaté l'absence du numéro du dentiste sur le site de la commune de Cailly. M. le Maire confirme qu'il y a la nécessité de procéder à un travail d'actualisation du site internet.

Agnès VILLEZ : fait un retour sur la première réunion du mandat du syndicat du collège de Clères. Il y avait 31 votants. M. MOLMY est élu président, 1^{ère} Adjoint : Michelle FOUQUÉ d'Esteville, 2^{ème} Adjoint : M. BOUICHOU de Bosc-Le-Hard, 3^{ème} Adjointe : Mme Françoise VAUTIER de Clères.

La secrétaire de mairie d'Yquebeuf est également la secrétaire du syndicat. Elle sera CDisée au mois de septembre.

En 2025/2026, la carte de transports scolaires était de 140 € prise en charge à 50% par le syndicat et à 50 % par les familles.

En 2026/2027, elle sera d'un montant de 144 € en 2026.

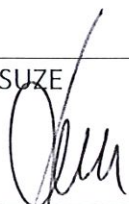
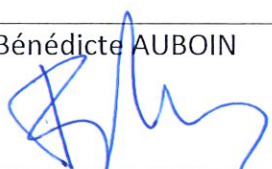
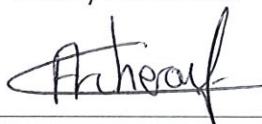
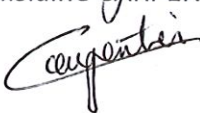
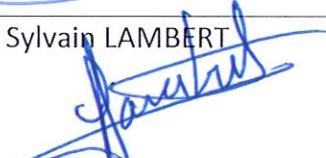
Une convention de transports est à venir et adressé à toutes les communes pour financer les transports des écoles maternelles et primaires. Il conviendra d'approfondir les compétences du syndicat.

Bénédicte AUBOIN : rappelle qu'il avait été proposé de mettre en place des formations à destination des élus, notamment mobilisables via le CPF, mais également sur des thématiques ciblées selon les besoins. Les élus sont invités à faire remonter leurs souhaits en la matière.

Marc GALLIEN propose par ailleurs de diffuser les webinaires et MOOC existants sur différentes thématiques, afin de favoriser l'accès à des ressources de formation en continu.

Fin de séance à 23h10

Le Maire, Julien CORDIER 	La secrétaire de séance Agnès VILLEZ 
---	---

Ludovic SUZE 	Bénédicte AUBOIN 	Thierry ARCHERAY 	Julie BERNARD 
Ghislaine CARPENTIER 	Karine CARPENTIER 	Marc GALLIEN 	Sylvain LAMBERT 
Nicolas LECLERC 	Marie LETELLIER 	Caroline MORIN 	Nadia PELTIER 
Dominique VANBESIEN 	Agnès VILLEZ 		

